



Informations sur la fonction Conseiller en Formation Professionnelle (CFP)

Dans le présent document, les termes employés pour désigner des personnes sont pris au sens générique ; ils ont à la fois valeur d'un féminin et d'un masculin.

L'activité des conseillers en formation continue a évolué ces dernières années, notamment avec l'intégration de l'apprentissage dans les missions des Greta, la réglementation en matière de formation professionnelle et la nouvelle organisation territoriale de l'Etat.

Ces changements ont nécessité une mise à jour du référentiel d'activités et de compétences ainsi qu'une modification de l'appellation métier (de conseiller en formation continue à conseiller en formation professionnelle).

I. LA FONCTION DE CFP AU SEIN DE L'ACADEMIE DE LIMOGES

Le CFP s'engage à être le représentant de l'ensemble des réponses de l'Education nationale en matière de parcours et de formation professionnelle, intégrant formation initiale scolaire, par apprentissage et continue, dont la validation des acquis de l'expérience, bilan de compétences et formation de formateurs. *(extrait du référentiel d'activités du CFP)*.

Il exercera son activité au niveau territorial. Il assurera un rôle d'interface permanent entre les différents acteurs concernés au sein du système éducatif et les partenaires externes. Véritable chef de projets, il devra faire preuve d'initiative, de créativité et de réactivité que ce soit à l'intérieur du réseau ou avec des partenaires extérieurs.

En lien étroit avec le Drafpica adjoint et le directeur opérationnel, sa mission est structurée en 3 pôles d'activité :

- Conseiller – Développer ;
- Concevoir – Innover ;
- Piloter – Animer.



RÉGION ACADÉMIQUE NOUVELLE-AQUITAINE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La fonction Conseil vise l'aide à la décision. Elle s'inscrit essentiellement dans une perspective de développement de l'organisation et de son territoire. Elle s'appuie sur des activités d'analyse d'informations variées issues de sources externes et internes, alimentant des diagnostics. Elle exige une présence dans des réseaux formels ou informels, sur les territoires, en lien avec le développement économique, l'emploi, la formation professionnelle tout au long de la vie (FTLV) et l'orientation. Elle suppose une connaissance solide et actualisée des caractéristiques des publics potentiellement bénéficiaires des prestations de l'organisation. Elle se traduit par des modes d'expression variés (note, argumentaire, plan d'actions...).

La fonction Développement, quant à elle, vise à asseoir ou renforcer la position de l'organisation sur un marché très concurrentiel. Elle se traduit par la conduite d'actions commerciales, de promotion de l'offre et de communication ciblées, ainsi que par la recherche d'opportunités, inscrites dans la politique de l'organisation, en veillant à la qualité des relations entretenues avec les acteurs et les partenaires sur le territoire. Le développement constitue l'objet central, mais non exclusif, du conseil apporté aux décideurs.

La fonction Conception se traduit par des activités d'ingénierie visant à élaborer des actions concourant au développement des compétences (formation, AFEST, VAE, bilan, apprentissage...) ou des parcours de formation les combinant, adaptées aux besoins des territoires, des organisations et des bénéficiaires. Les actions ainsi conçues contribuent à la sécurisation des parcours professionnels, en optimisant les ressources financières mobilisables et en exploitant pleinement le cadre réglementaire existant. Ces activités d'ingénierie supposent une solide technicité puisant dans différents champs, notamment l'ingénierie de formation, l'ingénierie de parcours, l'ingénierie de certification, l'ingénierie financière.

La fonction Innovation s'inscrit dans ces activités d'ingénierie. Elle vise à développer des solutions nouvelles ou des adaptations de solutions existantes, tout en s'assurant de leur faisabilité et d'une mesure des risques éventuellement pris, notamment financiers. Elle peut relever d'une logique explicite d'investissement. Elle s'appuie sur des activités de veille et d'observation des pratiques émergentes. Elle est alimentée par la mutualisation et la capitalisation d'expériences, le travail en équipe, les échanges en réseau et la créativité des acteurs.

La fonction Pilotage s'inscrit dans le cadre de la production et de la mise en œuvre de prestations concourant au développement des compétences. Dans le respect de la politique de l'organisation et des engagements Qualité et en étroite coopération avec les équipes de direction, les équipes pédagogiques et les fonctions supports de l'organisation, elle vise à veiller à la faisabilité, l'effectivité, la conformité et l'efficacité des projets et prestations. Elle s'exerce dans une position d'interface avec les systèmes-clients, à travers des activités de suivi, de régulation,



RÉGION ACADÉMIQUE NOUVELLE-AQUITAINE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

d'évaluation et d'optimisation des projets et prestations.

Elle s'appuie sur les systèmes d'information existants et s'ajuste à la répartition des rôles et responsabilités en vigueur au sein de l'organisation.

Cette fonction Pilotage est étroitement liée à une **fonction Animation**, notamment d'équipes ou de collectifs de travail, réunissant des interlocuteurs d'origines diverses (interne, externe), mobilisant des techniques variées issues des sciences du management et privilégiant des principes de coopération. Cette fonction Animation contribue au développement des prestations de l'organisation et des projets territoriaux.

II. PERSONNES POUVANT FAIRE ACTE DE CANDIDATURE

- Les personnels enseignants, d'éducation, d'orientation ainsi que les personnels d'inspection, de direction ou d'administration de catégorie A de l'Education nationale ;
- Les fonctionnaires de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, appartenant à un corps, à un cadre d'emploi ou à un emploi de catégorie A ;
- Les agents contractuels des GRETA et CFA ;
- Les agents non titulaires du service public ;
- Les personnes issues du secteur privé ;
- Les candidats justifieront a minima d'un diplôme ou titre homologué de niveau 6 (bac + 3). Une expérience dans la formation professionnelle des adultes est un atout supplémentaire.

A noter : les CFP qualifiés d'autres académies ainsi que les CFP n'exerçant plus la fonction au moment du recrutement sont inscrits d'office sur la liste d'aptitude.

Les aptitudes et capacités attendues chez un CFP sont les suivantes :

- Capacités à analyser des situations, faire des synthèses, élaborer et piloter des projets
- Capacités rédactionnelles
- Goût et pratique du travail en équipe
- Aptitudes au changement et capacité à innover
- Aptitudes marquées pour l'animation, la communication et la négociation
- Capacités à concevoir des dispositifs, élaborer des méthodologies, conceptualiser, formaliser
- Dynamisme, disponibilité
- Aptitude à prendre des initiatives

La fonction de CFP entraîne des déplacements fréquents au sein de l'académie notamment, et nécessite parfois l'utilisation d'un véhicule personnel.



RÉGION ACADÉMIQUE NOUVELLE-AQUITAINE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

III. LA FORMATION ET LA REDACTION D'UN MEMOIRE AU COURS DE L'ANNEE PROBATOIRE

Le CFP entre dans la fonction en qualité de stagiaire pour un an à temps plein. Pendant cette année, le CFP suit des formations métiers organisées au sein de l'interacadémique du Sud-Ouest.

Le CFP rédige un mémoire professionnel et le soutient devant une commission composée d'un membre de l'Université, de spécialistes de la formation continue et du Drafpica adjoint.

Le CFP stagiaire est accompagné pendant l'année probatoire par un tuteur qui est un CFP expérimenté de l'académie dans laquelle il exerce.

Un certificat de qualification aux fonctions de CFP est ensuite délivré par le Recteur.

IV. OBLIGATION DE SERVICE

Les fonctions assurées par les CFC nécessitent une très grande disponibilité (Cf. note de service ministérielle n° 90-129 du 14 juin 1990 : « De par la nature même des fonctions, les horaires des Conseillers en formation continue ne peuvent donner lieu à un décompte pointilleux. Les CFC sont à considérer comme des agents responsables, capables d'organiser leur emploi du temps dans le meilleur intérêt du service, avec la préoccupation constante de l'atteinte des objectifs qui leur ont été fixés »).

V. SITUATION ADMINISTRATIVE DES CONSEILLERS EN FORMATION CONTINUE

Le CFP est nommé dans la fonction par le Recteur et il est placé sous son autorité hiérarchique (et pas délégation, celle du Drafpica adjoint).

Le CFP est un personnel de catégorie A.

Si le candidat retenu est titulaire de la fonction publique (titulaire Éducation nationale, de l'État, des collectivités territoriales...), il demeure titulaire de son poste précédent pendant la première année (probatoire) puis, s'il est confirmé à l'issue de cette période il conservera son appartenance à son corps d'origine et sa carrière continue à évoluer selon les mêmes modalités.

Si le candidat est contractuel ou n'appartient pas à la fonction publique, il lui sera un statut de contractuel de la fonction publique d'État (classement sur une grille indiciaire en fonction des diplômes et de l'expérience professionnelle - circulaire MEN 93-349)

La fonction de CFP diffère de celle des enseignants.

En contrepartie des contraintes liées à l'exercice de la mission, une indemnité annuelle de sujétions spéciales de 10 086,08 € brut/an versée par mensualités (brut annuel) est attribuée au CFP, en complément de la rémunération afférente au statut d'origine.



RÉGION ACADÉMIQUE NOUVELLE-AQUITAINE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

son obligation de service doit tenir compte des contraintes de la fonction. Sa mission s'exerce à temps plein, il est disponible tout au long de la semaine, sans que son activité puisse être assimilée à un horaire d'enseignement. Le CFP bénéficie de 25 jours d'ARTT et de 25 jours de congés.

Ces renseignements vous donnent un premier aperçu de la fonction de CFP. Vous êtes invités à vous inscrire à la réunion d'information collective (c.f. l'affiche) pour obtenir davantage d'informations.
